

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE325

présenté par  
Mme Allain et Mme Bonneton

-----

### ARTICLE 14

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« , de leur fonctionnement et de leur gestion »,

les mots :

« et de leur fonctionnement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La vérification de la gestion de la coopérative appartient au contrôle légal des comptes et non à la révision. Cet ajout entraîne une confusion.